

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Concours Olang

Le concours « Olang » est tenu par le magazine *Bel Âge*, propriété de Publications Senior inc. Il se déroule au Québec du 27 octobre 2022 à 0 h 01 [HAE] au 10 novembre 2022 à 23 h 59 [HAE].

1. ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert aux résidents du Québec âgés de 18 ans et plus, à l'exception des employés de Bayard Presse Canada inc., de Publications Senior inc., de TVA et de leurs agences de publicité, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Aucun achat requis.

Du 27 octobre 2022 à 0 h 01 [HAE] au 10 novembre 2022 à 23 h 59 [HAE]., le concours sera mis en promotion sur le site web *lebelage.ca*.

Pendant la période du concours, une personne admissible au concours peut participer en se rendant au www.lebelage.ca/concours-olang et remplir tous les champs requis du formulaire. Elle obtiendra automatiquement une (1) inscription.

Limite d'une (1) participation par personne pour toute la période du concours.

La soumission d'une participation au concours signifie que vous avez lu le règlement du concours et acceptez de vous y conformer. Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles enregistrées et reçues au moment du tirage.

3. DESCRIPTION DES PRIX

Une (1) paire de bottes Olang d'une valeur de 315 \$.

Le prix est non échangeable, non monnayable, non transférable.

4. TIRAGE

Le 11 novembre 2022, à 10 h 00, chez Publications Senior inc., 4475, rue Frontenac, H2H 2S2 à Montréal, une sélection au hasard d'une (1) inscription admissible sera effectuée parmi l'ensemble des inscriptions reçues afin d'attribuer le prix.

- Le gagnant sera contacté par courriel dans la semaine suivant la journée du tirage. Le gagnant devra réclamer le prix dans un délai maximum de 5 jours à partir de la date et de

l'heure à laquelle il aura été contacté pour la première fois, à défaut de quoi le gagnant perdra son droit au prix. Le prix sera alors attribué aux personnes suivantes, dont le nom aura été tiré au sort, et la même procédure sera suivie, jusqu'à ce que le gagnant ait été désigné. Le mode de remise du prix sera fait via un envoi courriel.

Le nom, la voix, les déclarations relatives au prix, le lieu de résidence et les photos ou autres représentations des gagnants peuvent être utilisés à des fins publicitaires sans autre rémunération, et les gagnants y consentent en acceptant le prix.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de suspendre ou encore de changer les règlements du concours en tout temps s'il survenait un inconvénient, un virus ou autres événements qui nuiraient au bon fonctionnement de ce concours. Publications Senior inc. se réserve le droit de substituer les prix ou une partie des prix pour un autre prix de valeur égale ou plus élevée.

Les décisions des organisateurs sont définitives et exécutoires quant à toute question relative au présent concours. Ce concours est assujéti à l'ensemble des lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Seul le participant dont le nom aura été tiré sera contacté.

Toutes les données inscrites au formulaire de participation deviennent la propriété de Publications Senior inc. En participant à ce concours, les participants consentent à ce que soit utilisés leurs coordonnées par Publications Senior inc. et/ou ses partenaires pour l'expédition d'offres promotionnelles, conformément aux règles relatives aux concours publicitaires et ce, à moins que les participants aient fourni des indications contraires dans leur formulaire de participation.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de la régler.